

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° AC50

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

I. – Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« L'accréditation est délivrée prioritairement aux établissements mentionnés à l'article L. 811-8. »

II. – En conséquence, après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« L'État se fixe pour objectif de développer prioritairement au sein des établissements publics d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 les formations délivrant un diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie ou « Bachelor Agro ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite introduire un objectif de développement prioritaire du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dans les établissements publics afin d'empêcher une privatisation accrue de l'enseignement supérieur agricole.

Nous souhaitons ici alerter sur le risque de privatisation de l'enseignement supérieur agricole dont témoigne le choix du terme de « Bachelor ». L'étude d'impact indique que « les développements de Bachelor Agro ont vocation en grande partie à se réaliser sur [le] modèle [de l'apprentissage], et ne

devraient donc pas induire de coût budgétaire significatif ». Le modèle qui est promu est donc celui de l'enseignement supérieur privé, financé soit par les employeurs, soit à la charge des familles ou des étudiants poussés à s'endetter.

En outre, le développement massif de l'apprentissage, largement subventionné, est à l'origine d'une recrudescence des accidents du travail.

Par ailleurs, l'étude d'impact du Gouvernement critique le parcours de licence au motif qu'il « manque de visibilité et de stabilité » et qu'il pâtit de la « variabilité des financements ». Plutôt que de financer correctement l'enseignement supérieur et les services d'orientation, il propose donc de répondre aux besoins de formations par un gadget sémantique et un diplôme parallèle visant à marchandiser l'enseignement supérieur agricole.

Si cela n'était pas encore assez clair, voilà plusieurs indices supplémentaires qui pointent vers un fait clair : ce Gouvernement n'aime pas l'Université publique, lieu de formation intellectuelle et de diffusion des savoirs, y compris critiques, auprès des classes populaires et moyennes.

Pour empêcher la mise en concurrence de l'enseignement supérieur agricole public avec des établissements privés, nous proposons que soit fixé un objectif de développement prioritaire des formations délivrant un diplôme dit « Bachelor Agro » au sein d'établissements publics.